



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24201
29 juin 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DECLARATIONS FAITES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DEVANT
LE CONSEIL DE SECURITE LES 26 ET 29 JUIN 1992

Déclaration du 26 juin 1992

J'ai le regret d'informer le Conseil que la situation à Sarajevo s'est considérablement détériorée aujourd'hui. Les forces serbes de Bosnie ont intensifié leurs bombardements dans le secteur de Dobrinja, faubourg de Sarajevo situé à proximité de l'aéroport. D'après la FORPRONU, il y a eu des attaques de chars et d'unités d'infanterie et des tirs d'artillerie lourde ont été dirigés contre la population civile. Si les forces de la présidence du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine ont riposté en attaquant deux zones contrôlées par les Serbes, il ne fait aucun doute pour la FORPRONU que la responsabilité du bain de sang actuel retombe essentiellement sur les forces serbes, qui manifestement tentent de prendre Dobrinja, cela en dépit d'un accord, rendu public hier, en vertu duquel la partie serbe s'était engagée à cesser de pilonner les zones civiles et à observer un cessez-le-feu unilatéral.

Je condamne les attaques que les Serbes continuent de lancer à Sarajevo et exhorte la partie serbe à y mettre un terme immédiatement. Toute nouvelle avancée militaire dans Dobrinja est incompatible avec la lettre et l'esprit de l'accord du 5 juin, sur la base duquel la FORPRONU a tenté de rouvrir l'aéroport. Dans ces conditions, à moins que la partie serbe ne mette fin à l'offensive en cours et que la preuve soit apportée au cours des prochaines 48 heures que les pièces d'artillerie lourde sont effectivement regroupées dans des zones qui seront placées sous la supervision de la FORPRONU, je n'aurai d'autre choix que de reconsidérer s'il est possible à la FORPRONU d'exécuter l'accord en question. Il appartiendra alors au Conseil de sécurité de déterminer quels autres moyens il faudrait mettre en oeuvre pour soulager les souffrances de la population de Sarajevo.

Déclaration du 29 juin 1992

A la suite de la déclaration que j'ai faite devant le Conseil de sécurité le vendredi 26 juin touchant la situation sur l'aéroport de Sarajevo et ses environs, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que dans ses derniers communiqués, le commandant de la Force de protection des Nations Unies en

Yougoslavie (FORPRONU), le général Satish Nambiar, indique que les perspectives de voir la FORPRONU prendre le contrôle de l'aéroport sont maintenant bien meilleures. Les forces serbes se retirent de l'aéroport et les deux parties ont commencé à regrouper leurs pièces d'artillerie lourde dans des endroits où elles seront placées sous la supervision de la FORPRONU. Bien qu'il n'y ait pas encore de cessez-le-feu absolu, le commandant de la Force estime, et je souscris à sa recommandation, que la FORPRONU doit saisir l'occasion offerte par cette évolution de la situation. Je demande par conséquent au Conseil, conformément au paragraphe 4 de la résolution 758 (1992), l'autorisation de déployer les éléments additionnels de la FORPRONU nécessaires pour garantir la sécurité de l'aéroport et le mettre en état de fonctionner.

Si le Conseil accède à ma demande, j'ai l'intention de demander au général Nambiar de diriger immédiatement vers l'aéroport de Sarajevo le bataillon canadien posté actuellement dans le secteur ouest de la Croatie, d'inviter le Gouvernement français à mettre immédiatement à la disposition de la FORPRONU les contrôleurs aériens et les spécialistes des opérations de pont aérien qu'il a offert d'affecter à celle-ci et de prier les pays concernés de déployer aussi rapidement que possible trois petits bataillons à Sarajevo pour remplacer le bataillon canadien, qui regagnerait en temps opportun ses positions en Croatie.

S'il accorde l'autorisation que j'ai demandée conformément au paragraphe 4 de la résolution 758, le Conseil de sécurité voudra peut-être aussi exhorter fermement toutes les parties à donner au cessez-le-feu un caractère absolu. En particulier, étant donné le scénario des combats évident ces derniers jours à Sarajevo, je voudrais inviter le Conseil à unir sa voix à la mienne pour prier instamment la présidence du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de faire preuve de la plus grande retenue dans les circonstances actuelles, et en particulier de ne pas chercher à tirer un quelconque avantage militaire du retrait serbe de l'aéroport aujourd'hui. Il importe que toutes les parties gardent bien présents à l'esprit les objectifs humanitaires qui président à cette action de la FORPRONU.

Le Président français, M. François Mitterand, m'avait informé à l'avance qu'il se rendrait à Sarajevo hier et il m'a par la suite rendu compte des résultats de ce voyage, soulignant que ses objectifs étaient purement humanitaires et rejoignaient ceux de l'ONU.

Le commandant de la Force, de son côté, m'a demandé d'inviter instamment tous les Etats Membres qui souhaiteraient envoyer vers Sarajevo des avions en mission humanitaire d'y surseoir jusqu'à ce que la FORPRONU devienne entièrement maître de l'aéroport et que toutes les pièces d'artillerie lourde soient regroupées dans les endroits placés sous sa supervision. Au surplus, les dispositions nécessaires pour l'exploitation de l'aéroport et la réception et la distribution des secours humanitaires qui pourraient être envoyés ne sont pas encore définitivement arrêtées. Je ferai rapport au Conseil de sécurité le 1er juillet sur les progrès accomplis à cet égard et je tiendrai les organismes et organisations humanitaires pleinement informés.